

SÉANCE ORDINAIRE

DU 1^{er} FÉVRIER 2021

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue par vidéo conférence lundi le 1^{er} février 2021 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents par vidéo conférence:

MAIRE : Mario St-Louis

CONSEILLERS (ÈRES): Louise Rioux
Éric Veilleux
Jocelyn Côté
Mireille Gagnon
Gisèle Saindon

ABSENT : Jonathan Rioux

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, Directrice générale, est aussi présente par vidéo conférence.

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire qui a été déclaré sur tout le territoire québécois;

2021-02-14

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéo conférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéo conférence.

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2021-02-15

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 10 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
 4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
 5. Vente pour taxes
 6. Résolution MELCC
 7. Projet / Le Cheval Noir
 8. Pompier
 - Cube incendie
 9. Chemins d'hiver
 10. Divers
 11. Période de questions
 12. Levée de l'assemblée
-

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

La Directrice générale présente le dernier procès-verbal.

2021-02-16

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

2021-02-17

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à Saint-Éloi ce 1^{er} février 2021.

Annie Roussel, Directrice générale

.....

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

2021-02-18

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 02-2021 des comptes payés soit accepté au montant de \$6 316.68 et que le bordereau numéro 02-2021 des comptes à payer soit accepté au montant de \$46 748.80 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisé à en faire le paiement.

.....

5. VENTE POUR TAXES

2021-02-19

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC des Basques, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le directrice générale et secrétaire-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de Basques, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire du Fleuve et des Lacs.

.....

2021-02-20

6. RÉOLUTION MELCC

Attendu que nous sommes une petite municipalité de 289 habitants et que nous sommes les seules dans la MRC des Basques à ne pas bénéficier d'un traitement des eaux usées;

Attendu que la priorité première du conseil municipal de Saint-Éloi est le projet de traitement des eaux usées depuis 1998;

Attendu que le 28 mars 2014 le MAMROT a confirmé que notre projet était prioritaire;

Attendu que nous avons monté au cabinet du Ministre à Québec en août 2014 pour débattre notre dossier;

Attendu que notre dossier est accepté au MAMOT (PRIMEAU) et au MTQ avec les subventions attachées depuis 2018;

Attendu qu'à l'automne 2019 le MELCC a eu un ajout de ressource à Rimouski afin de pouvoir diminuer les délais d'attente;

Attendu qu'en octobre 2018 la Municipalité de Saint-Éloi a déposé son projet au MELCC;

Attendu qu'en octobre 2019 le MELCC nous a attiré une analyste à notre dossier;

Attendu que la Municipalité s'est montré collaborateur et actif afin de répondre à toutes les questions demandées par les Ministères;

Attendu que nous avons reçu la réponse de la CPTAQ le 23 novembre 2020 étant positive;

Attendu que tous les contrats et les servitudes sont notariés et payés avec certaines clauses nous obligeant à faire les travaux avant le printemps 2021;

Attendu que Monsieur le Député Denis Tardif appuie nos démarches;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande à la Direction générale de Rimouski de se rapprocher du délai d'attente de 75 jours pour donner suite au projet de traitement des eaux usées #7311-01-01-0850003 de la Municipalité de Saint-Éloi.

.....

2021-02-21

7. PROJET / LE CHEVAL NOIR

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a reçu une demande de Madame Kim Normandin, intervenante communautaire, pour le projet d'une entreprise à vocation sociale pour l'accessibilité et l'inclusion;

Attendu que cette entreprise comprendra une boutique du terroir et une auberge de jeunesse qui seront adaptées;

Attendu que l'intégration socioprofessionnelle, l'inclusion des personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap et la persévérance scolaire sont au cœur de leur préoccupation;

Attendu que ce projet social touchera toute la communauté de la MRC des Basques;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte de contribuer à la campagne de préfinancement du projet Le Cheval Noir tel que présenté dans sa demande pour un montant de 50\$.

.....

8. POMPIER

CUBE INCENDIE

Les membres du conseil discute du Cube incendie qui n'a pas passé l'inspection annuelle. La Directrice générale a déjà informé la Ville de Trois-Pistoles de cette information. Nous devrions avoir prochainement une réunion afin de discuter de ce sujet. En attendant, la municipalité de Saint-Éloi s'informe de : 1^{er}-savoir comment coûterait les réparations, 2^{ième}-l'achat d'un cube neuf, 3^{ième}-l'achat d'une unité d'urgence usagé.

.....

9. CHEMINS D'HIVER

Les conseillers discutent de l'entretien des chemins d'hiver.

.....

10. DIVERS

Nil

.....

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil

.....

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h15.

.....

2021-02-22

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, Directrice générale